

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un, le 23 novembre, le Conseil municipal de la commune de Gagnac-sur-Cère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Claire DELANDE-CATTIAUX, Maire.

**Présents : Mmes DELANDE-CATTIAUX, BIRET, BARGUES, VAN GASSE  
MM. BEGUEY, BUCHET, DALES, LENIERE, VAN GASSE.**

**M CHAPUIS absent ayant donné procuration à M BEGUEY.**

**Mme LYS AUILLANS absente ayant donné procuration à Mme BARGUES**

**Mme MONBERTRAND absente ayant donné procuration à M BUCHET**

**M CLARET : excusé M DOS SANTOS : absent**

**Monsieur LENIERE Sébastien a été désigné secrétaire de séance.**

### **I : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 : Choix du projet pour 2022.**

**Le Conseil estime que le projet d'aménagement de la « maison de la Place » ne sera pas finalisé pour fin janvier 2022, date butoir pour déposer le dossier de demande de subvention ; il est décidé de reporter la demande pour 2023.**

### **II : Choix d'un architecte pour l'aménagement de la maison de la Place.**

**Les architectes consultés n'ayant pas à ce jour répondu, la décision est reportée pour une séance ultérieure.**

### **III : Extension assainissement collectif -secteur Tourte en direction de Laval de Cère – Approbation du projet, du plan de financement avec demande de subvention**

**Le Maire informe le Conseil de la dernière tranche de travaux concernant l'assainissement collectif des secteurs de Tourte, secteur Sud Est en direction de Laval de Cère ; dossier présenté par le bureau d'études DEJANTE.**

**Cette dernière tranche représente 12 nouveaux branchements, 6 seront collectés gravitairement et 6 nécessiteront des postes de refoulement à la charge des particuliers, ceux-ci pourront avoir une démarche groupée auprès des installateurs.**

**Le Montant total estimatif de cette dernière tranche de travaux s'élève à :  
89 200 € HT.**

**Le Conseil valide l'avant-projet, une délibération modificative de crédits permettra d'inscrire le nouveau montant au budget et l'emprunt complémentaire. L'Agence de bassin va être sollicitée pour obtenir une aide financière.**

**IV : Alimentation en eau potable : validation du dossier d'étude du temps de contact avec les conduites en PVC (chlorure de vinyle monomère CVM sur le secteur de la Teulière)**

L'Agence Régionale de Santé ayant noté une teneur en chlorure de vinyle monomère (CVM) dans l'eau potable de la Teulière, nous avons interpellé le SYDED du Lot pour nous aider à résoudre ce problème qui est lié aux conduites en PVC antérieures à 1980. Un programme nous est proposé qui intègre une campagne de mesures dans les différents secteurs desservis par cette conduite. Le coût de ces analyses sera élevé mais ces actions, compte tenu des résultats, pourraient nous éviter de changer la canalisation concernée. Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du protocole proposé par le SYDED, valide ce programme d'action.

**V : Encaissement d'un don de cinquante euros provenant d'un particulier**

Le Maire informe le Conseil d'un don de 50 euros effectué par un administré pour remercier un élu et un employé communal qui ont aidé à dégager la route suite à la chute d'un arbre sur la voie publique. Le Conseil valide l'encaissement de cette somme sur le compte de la commune et remercie l'administré.

**VI : Délibération modificative de crédits sur les trois budgets**  
**Budget assainissement**

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-400.00	
706129	Redevance modernisation° agence eau	400.00	

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2158 - 130	Remplacement pompes	100.00	
2315 - 170	Programme assainissement : Tourte	-100.00	
2315 - 170	Programme assainissement : Tourte	20 000.00	
1641 - 170	Emprunts en euros : Tourte		20 000.00

**Budget eau potable**

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	82.00	
605	Achat eau	- 82.00	
61523	Entretien, réparations réseaux	700.00	
022	Dépenses imprévues	-700.00	

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
203 - 200	Frais d'études SYDED pour CVM	2400.00	
2315 - 180	Réfection réseau AEP	-2400.00	

## Budget communal

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61551	Entretien matériel roulant	-3500.00	
6218	personnel extérieur : Association entraide	3500.00	

### INVESTISSEMENT :

2041582 - 300	Enfouissement des réseaux électriques : Prats ciroux	-7484.00	
2118 - 220	Adressage	3672.00	
21318 - 103	Escalier de la chaire (Eglise)	1872.00	
2138 - 310	Toilettes sèches	-6000.00	
2151 - 70	Assainissement pluvial : Lavergne	5700.00	
21578 - 75	Achat matériel technique	-2000.00	
2312 - 350	Restauration « maison de la Place »	10000.00	
2315 - 67	Eclairage public : Champ de Moé, les Ierles	8800.00	
2315 - 340	Logement PALULOS	-6000.00	
13251 - 350	Subvention CAUVALDOR Maison Place		2000.00
13251 - 360	Subvention CAUVALDOR Chapelle		5000.00
1328 - 103	Subvention CEP pour escalier de la chaire (Eglise).		1560.00

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.**

### VII : Acceptation de deux subventions provenant de CAUVALDOR

**Le Conseil municipal, par délibération en date du 15 décembre 2020 sollicitait auprès de la communauté de communes un fonds de concours - restauration du patrimoine - pour le projet concernant : l'acquisition et la réfection de la toiture de la "maison de la Place ». Vu, la délibération de la communauté de communes en date du 27 septembre 2021 accordant un fonds de concours à hauteur de 2 000 euros à la commune pour ce projet, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce fonds de concours à hauteur de 2 000 euros.**

**Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 juin 2021 sollicitant auprès de la communauté de communes un fonds de concours pour le projet concernant : la réfection de la toiture de la Chapelle de la Bessonie. Vu, la délibération de la communauté de communes en date du 27 septembre 2021 accordant un fonds de concours à hauteur de 5 000 euros à la commune pour ce projet, le Conseil municipal, accepte ce fonds de concours à hauteur de : 5 000 euros.**

## **VIII : Débat d'orientation budgétaire concernant les projets d'investissement pour 2022.**

Après discussion entre les divers membres du Conseil, les projets suivants sont envisagés pour le prochain exercice.

- **Cimetière : Colombarium à renouveler, aménagement des allées et mur d'enceinte.**
- **Restauration du monument aux morts,**
- **« Maison de la Place » : étude de faisabilité,**
- **Aménagement des abords de la route au Port lorsque le Département va refaire la chaussée (2022),**
- **Bâtiment pour les sociétés de chasse. Dans l'attente des réponses au sujet des dessertes en électricité et voirie.**
- **Eclairage public de Lavaysse**
- **Assainissement collectif. Dernière tranche au Champ de Moé**
- **Eau Potable : Réseaux à refaire secteurs de Soupefraîche et du Champ de Moé.**

### **Questions diverses**

**Le Maire informe le Conseil que lors du vote des taxes pour 2022, il va falloir envisager une augmentation des taux car la commune est pénalisée par son effort fiscal trop faible pour l'attribution des dotations et des subventions.**

**Les élus planifient la distribution des colis de Noël pour les « 70 ans et plus » ainsi que l'organisation des décorations des sapins par les enfants à proximité de l'aire de jeux.**

**Fin de la séance à 20 heures 30**

**Le Maire,  
Claire DELANDE-CATTIAUX**